

**POPOMPROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DE DRUMMOND**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Durham-Sud, tenue le 12 août 2024, à 19 h, à la salle des loisirs sise au 130 rue Principale.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Hilarius Peter
Monsieur le conseiller Patrice Godin
Monsieur le conseiller, Yvan Courchesne
Monsieur le conseiller Bernard Martel
Madame la conseillère Karine Trahan

Absence : Madame la conseillère Ginette Laliberté

Tous formant quorum sous la présidence de la madame Sylvie Laval, mairesse.

Est également présente, madame Carole Pigeon, directrice générale et greffière-trésorière intérimaire.

2024-08-186

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Karine Trahan
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19 h 05

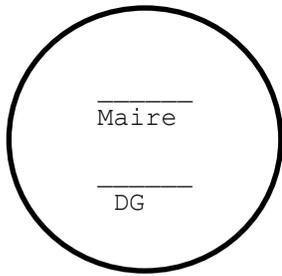
Adoptée

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 3.1 Adoption – Séance ordinaire

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

- 4.1 Approbation des comptes à payer mois de juillet 2024
- 4.2 Autorisation – Abat poussière liquide
- 4.3 Autorisation – Les Services EXP inc.
- 4.4 Autorisation – Excavation L.G. inc.
- 4.5 Autorisation – DHC Avocats
- 4.6 Appui – Modification d'utilisation du facteur comparatif dans le processus d'évaluation municipal
- 4.7 Communication – Financement du programme Nouveaux Horizons 2024 accordé
- 4.8 Information – Gestion des matières résiduelles du Québec – 2023
- 4.9 Autorisation – Panneau de vitesse – location terrain GWCI
- 4.10 Autorisation – ADMQ colloque de zone
- 4.11 Autorisation – DHC Avocats – consultation juridique
- 4.12 Offre de service EXP – Études des réseaux d'aqueduc – Plan d'intervention des infrastructures municipales
- 4.13 Information – FQM – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)
- 4.14 Information – Fidema Groupe Conseil inc. – Assurance garage renouvellement
- 4.15 Autorisation et modification – 2024-07-179 Microtec performance informatique – ajustement et protection du système informatique municipal
- 4.16 Autorisation – Global Paiement– processeur de paiement par terminal
- 4.17 Information – Confirmation de la contribution gouvernementale / TECQ 2024-2028
- 4.18 Offre de service – Service Conseil en Urbanisme – Accompagnement professionnel en urbanisme
- 4.19 Offre de service – Entretien du réservoir d'eau potable pour 2024 – Aquatech
- 4.20 Résolution – Partage de la croissance d'un point de la TVQ – Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- 4.21 Information – Adoption du règlement MRC – 961 limitant la mise en décharge ou l'incinération sur le territoire de la MRC de Drummond de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire
- 4.22 Dépôt – Rapport budgétaire à la fin de la période 7 – juillet 2024
- 4.23 Transaction – Entente de fin d'emploi de l'employé No 130001



5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 5.1 Dépôt du rapport du service incendie de juillet 2024
- 5.2 Ajout de candidats à une cohorte de la brigade d'incendie de Durham-Sud 2022-2023
- 5.3 SUMI – Addenda – Autorisation
- 5.4 Autorisation – RCL Sécurité – caméra caserne incendie

6. TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

- 6.1 Rapport du responsable des travaux publics de juillet 2024
- 6.2 Cuisinette du local des loisirs – Offre de service
- 6.3 Climatisation et chauffage – Salle de loisirs
- 6.4 Autorisation – RCL sécurité – Caméra et système de surveillance
- 6.5 Offre de service – MYRROY division Estrie – balayage de rues et des routes du MTQ à Durham-Sud 2025-2026-2027-2028
- 6.6 Information – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – renouvellement 2026
- 6.7 Autorisation – Déboisement A & B Martel – souches et branches

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Autorisation de signature – Entente de collecte des plastiques agricoles

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- 8.1 Rapport des inspecteurs de la MRC de Drummond pour les permis et autres – juillet 2024
- 8.2 Dérogation mineure – 366 Rang 11 – marge latérale
- 8.3 Dépôt - Entrée en vigueur du Règlement MRC-940 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond numéro MRC 773-1
- 8.4 Dépôt – Projet de règlement MRC-960 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond
- 8.5 CCU – date des rencontres
- 8.6 Autorisation – DHC avocats – dossier 7221-11 ainsi que 7221-15
- 8.7 Rapport des démarches – constats d'infraction – inspecteur Durham-Sud
- 8.8 Rapport des installations septiques 2024 – inspecteur Durham-Sud
- 8.9 Autorisation – MRC de Drummond – Services d'inspection juillet 2024

9. LOISIRS ET CULTURE

- 9.1 Rapport du mois de juillet 2024 – Bibliothèque
- 9.2 Politique de location de salle et d'espaces municipaux
- 9.3 Gratuité – Ateliers de généalogie – Bibliothèque municipale

10. COMMUNICATIONS DIVERSES

- 10.1 Lavage du bassin de l'aqueduc et nettoyage des conduits

11. RAPPORT DES REPRÉSENTANTS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-08-187

Il est proposé par monsieur Hilarius Peter
Et résolu

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

2024-08-188

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

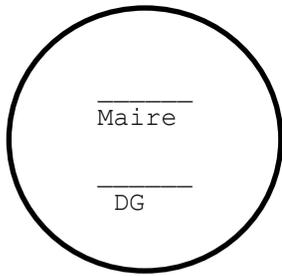
Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu le procès-verbal suivant :

- Séance ordinaire du 2 juillet 2024

Il est proposé par monsieur Patrice Godin
Et résolu

Que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Adoptée



2024-08-189

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

4.1 Approbation des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Hilarius Peter
Et résolu

D'adopter la liste des comptes du mois de juillet 2024 et remise aux membres du Conseil municipal :

Comptes du mois de juillet à payer :	85 650.30\$
Comptes du mois de juillet payés :	<u>40 114.09 \$</u>
Total	125 764.39 \$

Adoptée

2024-08-190

4.2 Autorisation – Abat poussière liquide

Considérant que de l'abat-poussière liquide est nécessaire sur les routes de gravier de la Municipalité afin de minimiser la poussière soulevée par la circulation ;

Il est proposé par monsieur Bernard Martel
Et résolu

Que le Conseil autorise le paiement de la facture numéro 3905 de Sel Icecat inc. pour l'épandage d'abat-poussière liquide sur les routes de gravier de la Municipalité d'une longueur de 33.4 kilomètres;

Que la dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-320-00-629.

Adoptée

2024-08-191

4.3 Autorisation – Les Services EXP inc.

Considérant qu'une étude de sécurité concernant la traverse piétonnière est nécessaire avant de débiter les travaux de construction du trottoir;

Considérant qu'un bon de travail a été autorisé à – Les Services EXP inc. sous la résolution portant le numéro 2023-08-220;

Il est proposé par monsieur Patrice Godin
Et résolu

Que la facture portant le numéro 824676 de – Les Services EXP inc. concernant l'étude de la sécurité à la traverse scolaire pour la somme de 1 821.25 \$ (taxes en sus) soit payée;

Que la facture portant le numéro 809395 de – Les Services EXP inc. concernant les services professionnels du 22 mars 2024 pour la somme de 2 687.50 \$ (taxes en sus) soit payée;

Que la dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-150-00-417-00.

Adoptée

2024-08-192

4.4 Autorisation – Excavation L.G. inc.

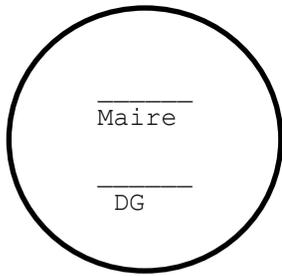
Considérant le nivelage des chemins de gravier effectué les 17 et 18 juin 2024 de la Municipalité et avant l'épandage de l'abat-poussière;

Il est proposé par monsieur Bernard Martel
Et résolu

Que soit payé la facture portant le numéro 7212 de – Excavation L.G. inc. pour le nivelage des chemins de gravier de la Municipalité pour la somme de 2 775 \$ (taxes en sus);

Que la dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-320-00-521-10.

Adoptée



2024-08-193

4.5 Autorisation – DHC Avocats

Considérant l'entente de service avec DHC avocats pour les dossiers municipaux de la Municipalité de Durham-Sud;

Il est proposé par monsieur Hilarius Peter
Et résolu

Que le Conseil autorise le paiement de la facture numéro 204761 de – DHC Avocats concernant les ressources humaines pour la somme de 56.25 \$ (taxes en sus);

Que le Conseil autorise le paiement de la facture 204762 de – DHC Avocats concernant le dossier 7221-12 pour la somme de 1 462.50 \$ (taxes en sus) et que le dossier avec Me André Giroux soit fermé chez DHC Avocats;

Que la dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-130-00-412-00.

Adoptée

2024-08-194

4.6 Appui – Modification d'utilisation du facteur comparatif dans le processus d'évaluation municipal

Attendu que le processus d'évaluation municipale actuel utilise un facteur comparatif pour déterminer la valeur marchande des propriétés;

Attendu que ce facteur comparatif peut conduire à des évaluations inéquitables et ne reflète pas toujours avec précision la valeur marchande réelle des propriétés surtout durant l'année 2 et 3 du rôle triennal;

Attendu que la municipalité de Durham-Sud exprime le besoin de revoir et de réviser la Loi sur la fiscalité municipale ainsi que le processus d'évaluation afin d'assurer une évaluation plus équitable et plus transparente des propriétés pour le bien-être de ses résidents;

Attendu que l'ajustement du taux de taxe municipale n'est qu'une mesure temporaire et ne résout pas la problématique;

Attendu que d'autres municipalités pourraient faire face à cette situation d'avoir un facteur comparatif haut et ces impacts négatifs : taxes scolaires, paiement des mutations sur la valeur uniformisée, etc.

Il est proposé par madame Karine Trahan
Et résolu

Que la Municipalité de Durham-Sud demande officiellement une révision du processus d'évaluation municipale en mettant un accent particulier sur la révision et la modification de l'utilisation du facteur comparatif;

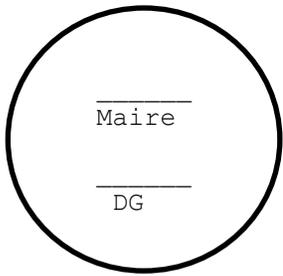
Que le Conseil municipal de Durham-Sud propose l'adoption d'une nouvelle méthodologie pour l'évaluation des propriétés qui reflète plus fidèlement la valeur marchande réelle, que le calcul soit fait sur une base d'évaluation au lieu d'une base unitaire;

De plus, nous demandons que le facteur comparatif aux années 2 et 3 du rôle triennal n'ait pas d'impact sur les municipalités ainsi que ses résidences;

Que la Municipalité de Durham-Sud invite les autres municipalités à soutenir cette initiative et à adopter des résolutions similaires afin de créer une approche harmonisée et équitable de l'évaluation des propriétés à travers le Québec. Nous invitons aussi les municipalités à signer et faire la promotion de la pétition à l'Assemblée nationale;

Qu'une copie de cette résolution soit envoyée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités du Québec, à l'Union des municipalités du Québec, aux MRC et aux municipalités du Québec.

Adoptée



4.7 Communication – Financement du programme Nouveaux Horizons 2024 accordé

La directrice générale intérimaire dépose devant le Conseil une communication du gouvernement du Canada concernant le programme Nouveaux Horizons 2024. La demande de subvention est accordée. Le Conseil en a été informé.

4.8 Information – Gestion des matières résiduelles du Québec - 2023

La directrice générale intérimaire dépose devant le Conseil la déclaration audité de la déclaration 2024 de l'exercice terminé le 31 décembre 2023 des matières recyclables pour l'ensemble de la Municipalité. La Direction a aussi demandé à l'auditeur de prévoir à son horaire 2025 le même type d'exercice. Le Conseil en a été informé.

2024-08-195

4.9 Autorisation – Radar pédagogique – location terrain GWCI

Considérant qu'une demande d'autorisation à Genesee & Wyoming Canada Inc. (ferroviaire) a été déposée pour installer sur une partie du terrain nommé ici – Point milliaire 81.55 subdivision Sherbrooke;

Considérant que des frais d'ingénierie, administratifs, et de préparation de l'entente et sécurisation des autorisations d'une somme de 1 000 \$ (taxes en sus) payable à Chemin de fer Saint-Laurent et Atlantique (Québec) inc. sont demandés;

Considérant que la location annuelle de l'emplacement précité est de 250 \$ (taxes en sus);

Il est proposé par monsieur Patrice Godin
Et résolu

Que le Conseil autorise la directrice générale intérimaire à signer au nom de la Municipalité l'entente et à libeller un chèque pour le montant total de 1 000 \$ (taxes en sus) à Chemin de fer Saint-Laurent et Atlantique (Québec) inc. pour les travaux d'ingénierie;

Que la somme de 250 \$ (taxes en sus) pour la location de l'emplacement soit payée au moment de la location seulement;

Que la dépense soit imputée au compte de grand livre #02-320-00-529.

Adoptée

2024-08-196

4.10 Autorisation – ADMQ colloque de zone

Considérant l'entente de travail intervenue entre la directrice générale intérimaire et le Conseil municipal;

Considérant que le colloque de zone annuel (zone 7) de l'association des directeurs municipaux du Québec sera tenu le 17 octobre 2024 à Bécancour. Le colloque favorise le réseautage et l'apprentissage de nouvelles règles légales;

Il est proposé par monsieur Yvan Courchesne
Et résolu

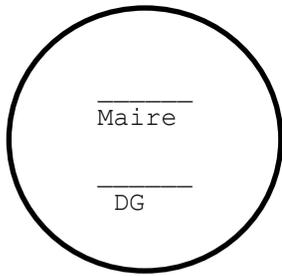
D'autoriser la directrice générale intérimaire à assister au colloque annuel de zone 07 de l'association des directeurs municipaux du Québec tenue le 17 octobre 2024;

D'autoriser madame Caroline Dubois, technicienne comptable à assister au colloque;

D'autoriser la dépense au coût de 143.72 \$ si payé avant le 15 septembre 2024 ou de 201.21 \$ si payé après cette date pour les membres de l'ADMQ, pour les frais d'inscription à l'évènement;

D'autoriser la dépense au coût de 172.46 \$ si payé avant le 15 septembre 2024 ou de 201.21 \$ si payé après cette date pour le non-membre, des frais d'inscription à l'évènement;

D'autoriser les frais de déplacements et de repas associés à la journée du 17 octobre à la directrice générale intérimaire, madame Carole Pigeon et à la technicienne comptable, madame Caroline Dubois;



Maire

DG

2024-08-197

Que la dépense soit imputée au compte budgétaire #02-190-00-494.

Adoptée

4.11 Autorisation – DHC Avocats – consultation juridique

Considérant le formulaire de politique de location de salle pour les édifices municipaux de Durham-Sud et la légalité de certains points légaux;

Il est proposé par monsieur Hilarius Peter
Et résolu

Que la dépense reliée à la demande de la Directrice générale intérimaire pour les factures : 205505 pour la somme de 306.69 \$ (incluant les taxes) et 25504 pour la somme de 263.87 \$ (incluant les taxes) soit acceptée par le Conseil;

Que la dépense soit imputée au compte budgétaire #02-130-00-412.

Adoptée

2024-08-198

4.12 Offre de service EXP – Études des réseaux d'aqueduc – Plan d'intervention des infrastructures municipales

Entendu que dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028. Une étude a été demandée en 2023 pour connaître les interventions nécessaires dans ce programme;

Considérant qu'un plan d'intervention est nécessaire pour se prévaloir adéquatement du programme TECQ 2024-2028 et définir les dépenses qui y seront reliées;

Considérant que sous la référence 999-23013017-PP (DUSHM), EXP établit un coût maximal de 9 800 \$ (taxes en sus) pour la réalisation de ce mandat et mentionne que la facturation sera faite mensuellement;

Considérant que la dépense est subventionnée dans les travaux de priorité 2 de la TECQ 2024-2028;

Il est proposé par madame Karine Trahan
Et résolu

Que le Conseil mandate EXP afin de faire l'étude du réseau d'aqueduc d'un plan d'intervention des infrastructures municipales pour la somme maximale de 9 800 \$ (taxes en sus);

Que le Conseil demande à la direction générale de se prévaloir de la TECQ 2024-2028 pour le remboursement à la municipalité des sommes déboursées;

Que la dépense soit imputée au compte budgétaire # 02-320-00-411.

Adoptée

4.13 Information – FQM – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)

La directrice générale intérimaire dépose devant le Conseil une communication de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM), concernant le programme d'aide à la voirie locale (PAVL). Le Conseil en a été informé.

2024-08-199

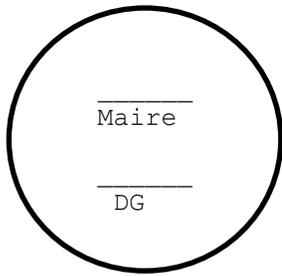
4.14 Information – Fidema Groupe Conseil inc. – Assurance garage renouvellement

Considérant que le renouvellement prochain de l'assurance bâtiment du garage municipal;

Considérant que la Municipalité avait conclu une entente de service avec Fidema par madame Joanie Coulombe en 2023;

Considérant que l'assureur Bénéva est la firme retenue pour l'année 2024;

Il est proposé par monsieur Hilarius Peter
Et résolu



Que la Municipalité ne désire pas les services de Fidema Groupe conseil inc. pour l'année 2024;

Qu'il soit demandé à Fidema de retourner l'offre de service déposée par Bénéva à sa firme pour que la Municipalité puisse prendre entente directement avec Bénéva.

Adoptée

2024-08-200

4.15 Autorisation et modification – 2024-07-179 Microtec performance informatique – ajustement et protection du système informatique municipal

Considérant qu'il manque à la résolution 2024-07-179 – une spécification concernant le coût d'utilisation annuel de Microsoft 365 dont les applications sont nécessaires à l'administration municipale dans ses fonctions;

Il est proposé par monsieur Yvan Courchesne
Et résolu

D'ajouter le point suivant à la résolution 2024-07-179 concernant la demande à Microtec performance informatique, d'ajout d'un montant annuel de dépense de :

5 236.80 \$ (taxes en sus) pour l'utilisation de Microsoft 365 Business premium pour 13 utilisateurs ainsi que la surveillance télémétrique pour 6 postes de travail en plus du serveur à 49 \$ par mois (taxes en sus), afin de protéger la municipalité de toutes fraudes, vols et plus encore;

Que la dépense soit imputée annuellement au poste budgétaire # 02-130-00-414-10.

Adoptée

2024-08-201

4.16 Autorisation – Global Paiement– processeur de paiement par terminal

Considérant que Desjardins accepte de payer le coût d'un processeur par terminal offert par Global Paiement, lorsque la facture lui sera remise;

Considérant que souvent les citoyens utilisaient le service de guichet automatique Desjardins pour payer les comptes de taxes ou autres de la Municipalité;

Il est proposé par madame Karine Trahan
Et résolu

Que le Conseil autorise la directrice générale intérimaire à se procurer le terminal Desk 500 offert par Global Paiement pour la somme de 1 200 \$ (taxes en sus);

Que la demande de remboursement soit déposée à Desjardins une fois la facture payée et reçue par la Municipalité pour une somme maximale de 1 000 \$;

Que la municipalité paie la différence entre la somme à payer de 1 200 \$ et le montant qui sera remboursé par Desjardins, soit 1 000 \$ pour l'achat du terminal;

Que le terminal ne peut servir à des avances de fonds ou toute autre transaction sauf celles qui correspondent au paiement des factures émises par la Municipalité pour ses services aux citoyens;

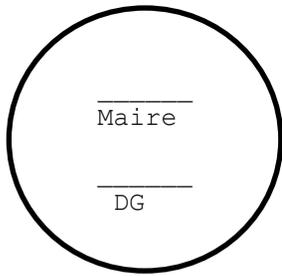
Que les frais de 0.04 \$ par utilisation d'une transaction du taux promotionnel pour les membres Desjardins soient imputés au compte de grand livre portant le numéro 02-130-00-496;

Que la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-130-00-496.

Adoptée

4.17 Information – Confirmation de la contribution gouvernementale / TECQ 2024-2028

La directrice générale intérimaire dépose devant le Conseil une communication en provenance du gouvernement tout particulièrement en ce qui concerne le Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028 d'une



somme de 727 110 \$. Elle informe le Conseil qu'une lecture approfondie des nouveaux termes devra être faite afin de comprendre les conditions et bonifications qui s'y rattache. Le Conseil en a été informé.

4.18 Offre de service – Service Conseil en Urbanisme – Accompagnement professionnel en urbanisme

2024-08-202

Considérant que le Conseil a demandé à monsieur Marc-Antoine Côté, consultant en urbanisme, une offre de services pour l'année 2024 d'un accompagnement professionnel pour les projets d'amendements à préparer visant à assurer la concordance aux modifications du schéma de la MRC mais aussi pour mettre en place les normes d'implantation spécifiques liées au projet de développement à venir;

Considérant que certaines étapes de ce processus ne sont pas faciles à chiffrer, une banque d'heures pour l'accompagnement est estimée entre 15 et 20 heures pour un maximum de 2 100 \$;

Considérant qu'il est mentionné dans la présente soumission que la banque d'heures peut être utilisée dans les années futures;

Il est proposé par monsieur Hilarius Peter
Et résolu

Que l'offre de service déposée par – Service Conseil en Urbanisme – de monsieur Marc-Antoine Côté, urbaniste OUQ (permis 1232) en date du 26 juillet 2024 soit acceptée telle que présenté au Conseil;

Qu'une banque de 20 heures au coût de 2 100 \$ (taxes en sus) soit achetée et imputée au compte budgétaire portant le numéro 02-610-00-419;

Que le paiement soit fait lors du dépôt d'une facture d'heures travaillées selon le taux horaire à l'entente soit de 105 \$ / heure pour l'année 2024 plus les frais de déplacement au coût de 0.65/km pour l'année 2024;

Que la résolution soit envoyée par courriel à monsieur Marc-Antoine Côté et qu'une rencontre de travail en présentiel avec la Municipalité soit planifiée.

Que la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-610-00-419.

Adoptée

4.19 Offre de service – Entretien du réservoir d'eau potable pour 2024 - Aquatech

2024-08-203

Attendu la rencontre virtuelle tenue le 17 juillet 2024 avec le fournisseur de service Aquatech – Société de gestion de l'eau inc. en relation avec l'entretien du réservoir d'eau potable et des conduites d'aqueduc de la Municipalité de Durham-Sud;

Considérant la proposition remise par Aquatech et portant le numéro 20240312-rév.1 expliquant le travail à faire et la programmation à venir;

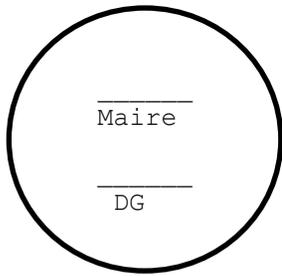
Il est proposé par monsieur Patrice Godin
Et résolu

D'autoriser Aquatech de faire l'entretien du réservoir annuel d'eau potable pour l'année 2024 avec les spécifications inscrites à la soumission portant le numéro 20240312-rév.1 pour la somme de 3 064 \$ (taxes en sus);

Que la Municipalité doit remettre à Aquatech une copie numérisée des plans à jour de la réserve et de l'usine de filtration;

Qu'advenant l'intervention supplémentaire d'Aquatech qui découlerait d'une inspection faite de la réalisation contractuelle du mandat, une facturation distincte et détaillée serait alors établie sur la base des taux unitaires suivants :

- Opérateur : 65 \$ / heure
- Technicien sénior : 85 \$ / heure
- Responsable de projet : 99 \$ / heure
- Électromécanicien : 85 \$ / heure
- Astreinte de garde : inclus dans le montant à forfait



- Déplacements : 0.68 \$ / kilomètre
- Autre dépense (à définir) : au coûtant plus 15 % des frais administratifs
- Temps et frais de déplacement à la charge du client pour un minimum de 3 heures
- (Détails à l'offre de service)
- Aquatech devra faire approuver les travaux avant de débiter.

Que le Conseil autorise la directrice générale intérimaire à signer ladite entente de proposition de service portant le numéro 20240312-rév.1.

Que la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-412-00-444.

Adoptée

4.20 Information – Partage de la croissance d'un point de la TVQ – Fédération québécoise des municipalités (FQM)

La directrice générale intérimaire dépose devant le Conseil une communication de la FQM et de son président, Jacques Demers, concernant la TVQ et mobilisant toutes les municipalités du Québec à la signature de la Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité. Le Conseil en a été informé.

4.21 Information – Adoption du règlement MRC – 961 limitant la mise en décharge ou l'incinération sur le territoire de la MRC de Drummond de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire

La directrice générale intérimaire dépose devant le Conseil le numéro de règlement MRC-961 de la MRC de Drummond. Le Conseil en a été informé.

4.22 Dépôt – Rapport budgétaire à la fin de la période 7 – juillet 2024

La directrice générale intérimaire dépose devant le Conseil le rapport budgétaire à la fin de la période 7 (juillet). Le Conseil en a été informé.

2024-08-204

4.23 Transaction – Entente de fin d'emploi de l'employé No 130001

Attendu la résolution No 2024-05-140 adoptée par le Conseil municipal de Durham-Sud le 22 mai 2024 concernant l'employée dont le dossier porte le No 130001 (ci-après l'« Employée ») ;

Attendu que la Municipalité désire convenir d'une transaction visant à régler de manière définitive les termes de la cessation d'emploi de l'Employée ainsi que tout litige qui pourrait les opposer ;

Attendu les discussions intervenues à huis clos portant sur le projet de transaction et l'accord du Conseil municipal à régler tout litige avec l'Employée selon les modalités prévues au projet de transaction ;

Attendu que la transaction à intervenir constitue une communication échangée dans le cadre de négociations intervenues entre les parties et qu'à ce titre, l'entente est confidentielle et n'a pas à être communiquée lors d'une demande d'accès en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels*, sauf en cas d'ordonnance à l'effet contraire d'un tribunal ;

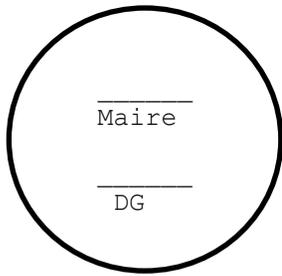
Attendu que la Municipalité conservera la transaction sous pli scellé, dans le bureau du greffier ;

Il est proposé par Hilarius Peter
Et résolu à l'unanimité

D'annuler la résolution No 2024-05-140 ;

D'accepter et de ratifier l'entente mutuelle de fin d'emploi intervenue entre la Municipalité et l'Employée ;

D'autoriser la mairesse à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite transaction ;



D'autoriser la mairesse à poser tous les actes nécessaires afin de donner suite aux engagements de la Municipalité aux termes de la transaction.

Adoptée

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Information – Rapport du directeur service incendie du mois de juillet 2024.

La directrice générale intérimaire dépose devant le Conseil le rapport du directeur du service incendie du mois de juillet 2024. Le Conseil en a été informé.

5.2 Ajout de candidats à une cohorte de la brigade d'incendie de Durham-Sud – 2022-2023

2024-08-205

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la Municipalité de Durham-Sud désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Durham-Sud désire ajouter trois (3) pompiers pour le programme Pompier I et pour le programme Pompier II à la cohorte de l'année financière 2022-2023;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Drummond en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par monsieur Bernard Martel
Et résolu

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Drummond.

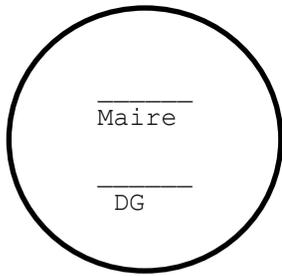
Adoptée

5.3 SUMI – Addenda - Autorisation

2024-08-206

Considérant qu'en 2018, la MRC de Drummond a signé une entente d'intervention pour le sauvetage d'urgence en milieu isolé (*MRC12170/11/18*), pour donner suite à une annonce du ministre de la Sécurité publique pour la mise en place d'un programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier ;

Considérant que le programme d'aide financière s'adressait alors aux MRC et que, pour faire suite aux dernières communications avec le ministère en 2023, ce dernier a confirmé son souhait à ce que la MRC poursuive son mandat de collaborateur



auprès des services incendie sur son territoire et procède à l'adoption d'une nouvelle entente ;

Considérant qu'une nouvelle entente intermunicipale pour les services de sauvetage d'urgence en milieu isolé fut adoptée en mars dernier par la MRC (MRC13345/03/23) et signée par toutes les parties à l'entente ;

Considérant que la nouvelle entente prévoit que les municipalités de Saint-Cyrille-de-Wendover et de Saint-Germain-de-Grantham seront responsables de déployer leurs services incendie lors d'intervention d'urgence en milieu isolé ;

Considérant que, pour donner suite à une analyse du contenu de l'entente, les deux municipalités concernées jugent que les dépenses réelles associées à un tel service ne sont pas reflétées dans les coûts demandés aux municipalités bénéficiaires et qu'un addenda est nécessaire afin de refléter la réalité ;

Considérant que les montants prévus pour chacune des municipalités furent transmis à tous les directeurs généraux des municipalités ;

Il est proposé par monsieur Patrice Godin
Et résolu

D'autoriser la mairesse et la directrice générale intérimaire à signer l'addenda no. 1 modifiant le protocole d'entente d'intervention pour le sauvetage d'urgence en milieu isolé conclu en mars 2023.

De transmettre la présente résolution ainsi que l'addenda signé à la MRC de Drummond.

Adoptée

2024-08-207

5.4 Autorisation – RCL Sécurité – caméra caserne incendie

Considérant l'autorisation du Conseil municipal de demander une soumission pour l'installation d'une caméra au bâtiment de la Caserne d'incendie de Durham-Sud;

Considérant que les modèles en place sont désuets et que l'enregistreur vidéo n'est pas adapté aux nouvelles technologies en matière de sécurité et de diffusion;

Considérant que la Municipalité travaille en collaboration avec RCL sécurité pour l'ensemble de ses bâtiments;

Il est proposé par monsieur Yvan Courchesne
Et résolu

Que la soumission portant le numéro 33064 pour la somme 1 192.72 \$ (taxes en sus) pour l'installation d'une caméra et d'un enregistreur par RCL sécurité soit acceptée par le Conseil;

Que la dépense soit imputée au compte budgétaire # 02-220-00-726-1.

Adoptée

6. TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

6.1 Rapport du responsable des travaux publics et de voirie du mois de juillet 2024

La directrice générale intérimaire dépose le rapport du responsable des travaux publics et de voirie du mois de juillet 2024. Le Conseil en a été informé.

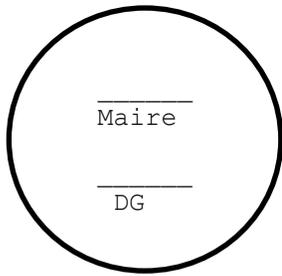
2024-08-208

6.2 Cuisinette du local des loisirs – Offre de service

Considérant le projet de la construction d'une cuisinette fonctionnelle à la salle des loisirs de Durham-Sud;

Considérant qu'un seul fournisseur de service a déposé sa soumission;

Considérant que la réfection de la cuisine de la salle des loisirs de Durham-Sud est possible grâce à la subvention PNHA (Programme nouveau Horizons pour les aînés);



Il est proposé par monsieur Yvan Courchesne
Et résolu

D'accepter la soumission en date du 4 juin 2024 d'ArmoBen au coût de 9 400 \$ (taxes en sus);

Que la dépense soit imputée au compte budgétaire # 02-701-20-522.

Adoptée

2024-08-209

6.3 Climatisation et chauffage – Salle de loisirs

Considérant qu'il est essentiel d'améliorer le système de chauffage et de climatisation à la Salle de Loisirs de Durham-Sud;

Considérant que la Municipalité a une confirmation de subvention pour le programme PNHA d'une somme autorisée de 24 993 \$ pour effectuer les travaux;

Considérant qu'un seul fournisseur de service a déposé sa soumission pour le projet;

Il est proposé par monsieur Hilarius Peter
Et résolu

Que l'offre de service de Climatisation Turcotte pour la somme de 14 645 \$ (taxes en sus) pour l'installation d'une thermopompe centrale de marque Canair, soit acceptée par le Conseil.

Que la dépense soit imputée au compte budgétaire # 02-701-20-522.

Adoptée

2024-08-210

6.4 Autorisation – RCL sécurité – Caméra et système de surveillance

Considérant la demande du Conseil municipal d'ajouter une caméra à Salle de Loisirs de Durham-Sud

Considérant que la surveillance est assurée par le système de sécurité délivré par RCL sécurité;

Considérant que le système d'enregistrement des vidéos est présentement désuet et requiert une mise à niveau;

Il est proposé par monsieur Patrice Godin
Et résolu

Que la soumission portant le numéro 22066 de RCL sécurité concernant le remplacement d'un enregistreur vidéo aux loisirs et le remplacement de deux (2) caméras extérieures IP fixées sur le bâtiment avec des supports muraux adéquats pour la somme de 1 806.90 \$ (taxes en sus) soit acceptée par le Conseil;

Que la dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-701-20-522.

Adoptée

2024-08-211

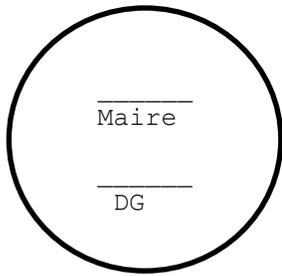
6.5 Offre de service – MYRROY division Estrie – balayage de rues et des routes du MTQ à Durham-Sud 2025-2026-2027-2028

Considérant que la Municipalité entretient le balayage des rues et des routes appartenant au MTQ sur son territoire;

Considérant que le ministère du Transport et de la Mobilité durable du Québec rembourse les frais reliés à ses routes et rues sur le territoire de la Municipalité de Durham-Sud;

Considérant que la municipalité désire aussi recevoir une soumission pour ses rues sur une distance de 4,8 kilomètres;

Il est proposé par monsieur Bernard Martel



Et résolu

D'accepter l'offre de MYYROY division Estrie pour les années suivantes aux taux indiqués :

Année	Coût pour les rues de la municipalité	Coût pour les routes du MTQ
2025	2 942.40 \$	980.00 \$
2026	3 001.25 \$	999.60 \$
2027	3 061.27 \$	1 019.60 \$
2028	3 122.50 \$	1 039.98 \$

Que le travail soit fait en même temps, de jour entre 7 heures du matin et 23 heures en soirée;

Que le ministère du Transport et de la Mobilité durable du Québec soit informé du coût à être remboursé à la Municipalité par la publication de cette résolution;

Que la Municipalité accepte l'entente avec MYRROY division Estrie selon la soumission déposée le 18 juillet 2024;

Que la Municipalité doit faire la gestion des résidus de balayage et de fournir un endroit à proximité pour les décharger;

Que la Municipalité doit donner accès à l'eau pour remplir les réservoirs de l'équipement, comme stipulé dans l'offre de service;

Que MYRROY division Estrie soit avisé de faire la facturation au nom de la Municipalité de Durham-Sud à son adresse du bureau municipal ;

De facturer par la suite le MTQ en produisant une copie de la facturation de MYROY pour le remboursement des frais qui concerne le ministère;

Que la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-521-00.

Adoptée

6.6 Information – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – renouvellement 2026

La directrice générale intérimaire informe les élus que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) a été renouvelé jusqu'au 31 mars 2026. La Municipalité est invitée à déposer une demande d'aide financière entre:

- Le 5 août et le 20 septembre 2024 pour le volet Redressement – Sécurisation
- Le 9 août et le 4 octobre 2024 pour le volet Soutien

Le Conseil et le responsable de la voirie en ont été informés.

6.7 Autorisation – Déboisement A & B Martel – souches et branches

2024-08-212

Considérant l'utilisation excessive et disproportionnée de déposer les branches à la caserne de la Municipalité;

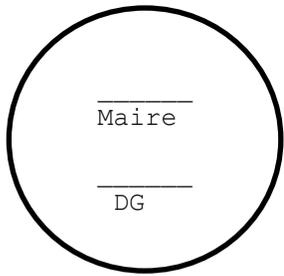
Il est proposé par monsieur Yvan Courchesne
Et résolu

Monsieur Bernard Martel se retire de ce point.

D'autoriser le paiement de la facture portant le numéro 382076 en date du 7 juillet 2024 de Déboisement A&B Martel pour la somme de 2 400 \$ (taxes en sus);

Que la dépense soit imputée au compte budgétaire 02-454-00-970.

Adoptée



2024-08-213

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

7.1 Autorisation de signature – Entente de collecte des plastiques agricoles

Considérant l'entente entre AGRIRÉCUP et la MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD concernant la collecte des plastiques agricoles au point de dépôt dans la Municipalité de Durham-Sud ;

Il est proposé par monsieur Hilarius Peter
Et résolu

Que le Conseil autorise la directrice générale intérimaire, madame Carole Pigeon, à signer au nom de la Municipalité de Durham-Sud l'entente de collecte des plastiques agricoles au point de dépôt dans la Municipalité;

Que ladite entente entre en vigueur à la signature et se termine le 31 décembre 2024 pour une période d'une année.

Adoptée

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

8.1 Rapport des inspecteurs de la MRC de Drummond pour les permis et autres – juillet 2024

La directrice générale intérimaire dépose devant le Conseil le rapport des inspecteurs municipaux de la MRC de Drummond du mois de juillet 2024. Le Conseil en a été informé.

8.2 Dérogation mineure – 366 Rang 11 – marge latérale

2024-08-214

Considérant que le demandeur au numéro de lot 5 981 965 dépose une demande afin de régulariser la marge latérale du bâtiment principal à 1,02m alors que le règlement de zonage numéro 267 identifie qu'une marge latérale est d'un minimum de deux (2) mètres de distance d'un autre bâtiment résidentiel;

Considérant que le Comité consultatif en urbanisme de la Municipalité de Durham-Sud recommande au Conseil d'accepter la demande de dérogation mineure telle que présentée à une réunion de son comité;

Considérant qu'il n'y a pas de fenêtre au mur qui sera construit de ce côté de la marge latérale;

Il est proposé par
Et résolu

Que le Conseil municipal accepte la demande telle que déposée par monsieur Jean-Christophe Duchaine à savoir :

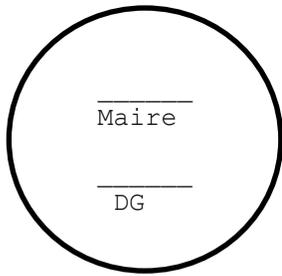
- Une distance de 1,02 m entre le bâtiment principal et un autre bâtiment;

Que cette résolution ne dispense pas le propriétaire ou le futur acquéreur de présenter des plans de construction au service de l'urbanisme de la MRC de Drummond, mandataire du service d'inspection de la Municipalité de Durham-Sud.

Adoptée

8.3 Entrée en vigueur du Règlement MRC-940 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond numéro MRC 773-1

La directrice générale intérimaire dépose devant le Conseil le certificat de publication d'un avis public concernant l'entrée en vigueur Règlement MRC-940 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond numéro MRC 773-1 relatif à l'agrandissement de l'affectation urbaine à même l'affectation industrielle régionale de Drummondville à des fins commerciales, de



Maire

DG

l'agrandissement de l'affectation industrielle régionale et du périmètre urbain de Drummondville à même l'affectation rurale et urbaine et à l'ouverture d'une rue dans l'affectation rurale. Le Conseil en a pris connaissance.

8.4 Dépôt – Projet de règlement MRC-960 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond

La directrice générale intérimaire dépose devant le Conseil le projet de règlement MRC-960 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond et adopté par le conseil de la MRC le 12 juin 2024. Le Conseil en a pris connaissance.

2024-08-215

8.5 CCU – date des rencontres

Considérant que le Conseil a adopté le 3 juin 2024 le – Règlement no 240-1 régissant la formation et le fonctionnement du Comité consultatif en urbanisme;

Il est proposé par monsieur Hilarius Peter
Et résolu

De nommer six (6) rencontres annuelles du Comité consultatif en urbanisme de la Municipalité de Durham-Sud, à savoir :

- le 2^e lundi du mois de février
- le 2^e lundi du mois d'avril
- le 2^e lundi du mois juin
- le 3^e lundi du mois août
- le 3^e lundi du mois d'octobre
- le 2^e lundi de décembre

Les rencontres sont à huis clos et débutent à 19h, selon le règlement numéro 240-1 régissant la formation et le fonctionnement du CCU.

Adoptée

2024-08-216

8.6 Autorisation – DHC avocats – dossier 7221-11 ainsi que 7221-15

Considérant le dossier du matricule numéro 9959 31 1254 0 et des spécifications concernant les lois et règlements par le service d'inspection de la Municipalité de Durham-Sud;

Considérant le dossier du matricule numéro 9558 58 3357 0 et des spécifications concernant les lois et règlements par le service d'inspection de la Municipalité;

Considérant que les dossiers ont été traités par DHC Avocats, avocat-conseil pour la Municipalité en ce qui concerne les termes de pratique reliés aux infractions;

Il est proposé par madame Karine Trahan
Et résolu

De payer la facture 205506 concernant le matricule portant le numéro 9959 31 1254 0 pour la somme de 50 \$ (taxes en sus);

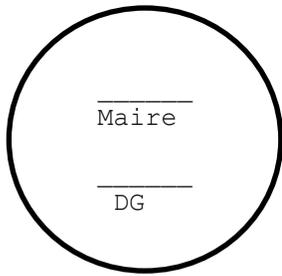
De payer la facture 205503 concernant le matricule portant le numéro 9558 58 3357 0 pour la somme de 1 898 \$ (taxes en sus);

Que la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-610-00-412.

Adoptée

8.7 Rapport des démarches – constats d'infraction – inspecteur Durham-Sud

La directrice générale intérimaire dépose devant le Conseil le rapport de l'inspectrice municipale de Durham-Sud concernant les constats d'infraction à ce jour. Le Conseil en a été informé.



8.8 Rapport des installations septiques 2024 – inspecteur Durham-Sud

La directrice générale intérimaire dépose devant le Conseil le rapport de l'inspectrice municipale de Durham-Sud concernant les installations septiques à ce jour. Le Conseil en a été informé.

2024-08-217

8.9 Autorisation – MRC de Drummond – Services d'inspection juillet 2024

Attendu que le rapport de services d'inspection de la MRC de Drummond a été déposé au point 8.1 lors de la séance du 12 août 2024 par la directrice générale intérimaire de la Municipalité de Durham-Sud;

Considérant que la facture portant le numéro 202400972 de la MRC de Drummond et datée du 31 juillet 2024 concernant les services offerts pendant le mois de juillet;

Il est proposé par madame Karine Trahan
Et résolu

De procéder au paiement de la facture portant le numéro 202400972 de la MRC de Drummond pour la somme de 3 525.25 \$ (aucune taxe applicable);

Que la dépense soit affectée au poste budgétaire 02-610-00-412.

Adoptée

9. LOISIRS ET CULTURE

9.1 Rapport du mois de juillet 2024 – Bibliothèque

La directrice générale intérimaire dépose devant le Conseil le rapport du coordonnateur de la bibliothèque municipale du mois de juillet 2024. Le Conseil en a été informé.

2024-08-218

9.2 Politique de location de salle et d'espaces municipaux

Considérant que la Municipalité de Durham-Sud désire s'octroyer une politique de location des salles et espaces municipaux sur son territoire afin de faciliter l'usage de ceux-ci;

Il est proposé par monsieur Bernard Martel
Et résolu

Que la politique de location de salle et d'espaces municipaux déposée devant ce Conseil soit adoptée et publiée sur le site Web de la Municipalité de Durham-Sud;

Que chaque location ou gratuité doit être déposée au bureau municipal avant le troisième (3) jour du mois afin qu'elle soit adoptée par le Conseil lors de sa séance régulière mensuelle;

Que les organismes à but non lucratif (OBNL) sont invités à déposer les demandes de gratuités avant la fin janvier de chaque année afin de s'assurer de réserver les salles et espaces et équipements en conséquence des événements qu'ils produisent;

Que la Politique de location de salle et d'espaces municipaux entre en vigueur immédiatement;

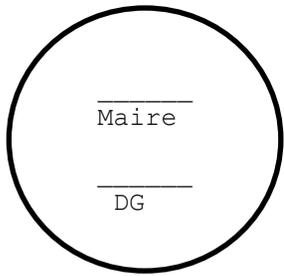
Adoptée

2024-08-219

9.3 Gratuité – Ateliers de généalogie – Bibliothèque municipale

Attendu la Politique de location de salle et d'espaces de jeux adoptée le 12 août 2024 par la Municipalité de Durham-Sud;

Considérant que monsieur Jacques Blaquière désire organiser des ateliers de généalogie à la bibliothèque municipale sous le titre – Les Beaux dimanches en famille;



Considérant que l'activité – Les Beaux dimanches en famille est offert gratuitement aux participants et que le Programme vise à aider les citoyens de Durham-Sud et de la région environnante à retracer leur ascendance;

Il est proposé par monsieur Yvan Courchesne
Et résolu

D'accepter la tenue de l'évènement – Les Beaux dimanches en famille – à titre gracieux à la bibliothèque municipale de Durham-Sud à compter de 13 h 30 le dimanche 8 septembre et pendant 14 semaines;

D'accepter la tenue de l'évènement à chaque équinoxe pour une durée de 14 semaines;

Qu'une copie de cette résolution soit remise au responsable de la bibliothèque municipale, monsieur Boyer et qu'une clef soit remise à monsieur Blaquière pour le temps que durera ces présentations.

Adoptée

10 COMMUNICATIONS DIVERSES

10.1 Lavage du bassin de l'aqueduc et nettoyage des conduits

La directrice générale intérimaire dépose une communication qui a été envoyée à tous les élus par la citoyenne concernant le lavage du bassin de l'aqueduc et du nettoyage des conduits sur le réseau.

11. RAPPORT DES REPRÉSENTANTS

12.PÉRIODE DE QUESTIONS

13.LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été lus,

Il est proposé par madame Karine Trahan
Et résolu

Que la séance soit levée à 20 h 22

Adoptée

Signée à Durham-Sud ce 12^e jour du mois d'août de l'année 2024.

Madame Sylvie Laval
Mairesse

Madame Carole Pigeon
Directrice générale et
greffière-trésorière intérimaire

2024-08-220